

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	27 août 2018	3 septembre 2018
Quorum 59		
Votants 76		
Suffrages exprimés : 76		

Séance du 12 septembre 2018

N°180912-29

L’an deux mil dix-huit, le 12 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, Jean BUGEON, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jean-Louis CHAUVENSY, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLE, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD et Patrick VICTOR.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Marie GEORGES représenté par Mme Maryvonne SCHILD
 M. Didier LEMAISTRE représenté par M. Bruno THUNE
 M. Daniel SEIGNEUR représenté par M. Denis GUEDIN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
 M. André-Pierre BOURDON a donné pouvoir à Mme Chantal BERTEAU
 M. Luc BREANT a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET
 M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Michel VIARD
 M. Raymond CARPENTIER a donné pouvoir à M. Jean-Marie FERMENT
 Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL
 Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE
 M. Jacques CHEVALLIER a donné pouvoir à M. Jean-Claude DUBOC
 Mme Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
 M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Hervé MOUQUET
 Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT
 Mme Agnès LEDUC a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET
 M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Patrice FAUCON
 Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS
 M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)
 M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Daniel LEGROS
 M. René VIMONT a donné pouvoir à M. Gérard COLIN

Absents :

MM Maurice BEAUFILS, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Laurent GODEFROY, David LAMBION
 Alain LETARD, Paul MENARD et Mmes Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH et Marie-Pierre VASLIN

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Maryvonne SCHILD a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

ELECTRIFICATION – Programme 2019 - Demande d’inscription de travaux d’électrification – Effacement de réseaux - Renforcement - Eclairage public et génie civil des réseaux de communications électroniques

N°29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 à L5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant que la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre demande l'inscription du programme d'effacement de réseaux, de renforcement, d'éclairage public et de génie civil, des réseaux de communications électroniques au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime,

Considérant que la commission Voirie/Electrification, en sa séance du 26 juillet 2018, a émis un avis favorable à ladite demande d'inscription ci-jointe,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 30 août 2018,

PROGRAMME ELECTRIFICATION 2019

COMMUNES	MUNI	LIEU	TR	Montant Travaux HT			BT		EP		FT					
				Câbles EP	Matériaux EP	FT	Subvention SDE	Participation CCCA HT	Subvention SDE	Câbles Participation CCCA TTC	Subvention SDE	Matériaux Participation CCCA TTC	A/HT	B + TVA	RP + TVA	
BLOSSEVILLE	37	RUE DU BOUT DU MOULIN	EFF	18 000,00	9 200,00	9 714,38	6 585,05	12 500,00	4 000,00	6 500,00	4 140,00	6 782,53	4 894,40		5 828,54	
DROSAY	1078	RUE SAINT ROCH RD108	EFF	67 000,00	7 500,00	28 897,41	18 000,00	50 250,00	18 750,00	5 825,00	3 375,00	19 031,82	13 765,07	11 200,00		
SAINTE MARTIN AUX BUNEAUX	1261	ROUTE DE VINCHIGNY	EFF	191 000,00	15 000,00	24 125,68	11 000,00	143 250,00	47 750,00	11 250,00	6 750,00	17 139,30	11 811,49		8 600,00	
SAINTE MARTIN AUX BUNEAUX	1270	RUE DE LA MER D471	REMF0	63 000,00	9 000,00	14 509,76	9 000,00	53 000,00	0,00	9 000,00	1 800,00	10 518,09	6 890,52			6 100,00
SAINTE MARTIN AUX BUNEAUX	1275	RUE JOSEPH HEUZE POSTE HEUZE 2ème P	REMF0	105 000,00	16 000,00	22 243,55	15 000,00	105 000,00	0,00	18 000,00	3 200,00	15 980,18	10 712,08		13 500,00	
SAINTE MARTIN AUX BUNEAUX	1276	RUE JOSEPH HEUZE POSTE HEUZE TENNIS	REMF0	87 000,00	8 000,00	11 284,85	7 000,00	87 000,00	0,00	8 000,00	1 200,00	7 922,22	5 595,72		6 300,00	
VEAUVILLE LES QUELLES	199	CHEMIN DE LA COTE	EFF	185 000,00	30 000,00	22 842,77	43 600,00	138 750,00	48 250,00	22 500,00	13 500,00	18 218,68	10 951,64			45 450,00
VYMEUVILLE	1277	IMPASSE DES CHAMPS	REMF0	24 500,00	500,00	2 271,65	2 000,00	24 500,00	0,00	500,00	100,00	1 778,68	940,32			4 500,00
ANGLESMEVILLE	1284	RUE DE L'EGLISE	EFF	65 000,00	10 000,00	8 284,49	22 000,00	48 750,00	18 250,00	7 500,00	4 500,00	6 432,42	3 484,97			19 600,00
HEBERVILLE	67	RUE DE BOURRETOUT	EFF	67 898,36	15 000,00	8 270,40	13 000,00	50 250,00	18 750,00	7 500,00	4 500,00	6 529,00	4 094,58			6 500,00
LA GAILLARDE	637	RUE DU DOCTEUR VASIN	REMF0	31 000,00	7 500,00	7 693,61	4 500,00	31 000,00	0,00	7 500,00	1 500,00	5 894,65	4 007,48	4 650,00		
LE BOURG DUN	1248	VAL SAINT DENYS 2ème partie	REMF0	140 000,00	20 000,00	26 708,99	18 500,00	140 000,00	0,00	26 000,00	5 200,00	18 823,94	13 628,85			16 950,00
AMCOURTEVILLE	1971	ROUTE D'HERBOURT RD 233	EFF	66 200,00	44 100,00	26 529,95	25 000,00	49 650,00	18 550,00	33 075,00	19 845,00	18 685,48	12 942,48			22 500,00
NORMANVILLE	140	RUE DU PETIT JARDIN	EFF	100 000,00	15 800,00	21 239,21	23 500,00	75 000,00	25 000,00	11 625,00	6 975,00	12 234,24	8 486,33	18 450,00		
Totaux par Poste				1 187 700,00 €	208 300,00 €	232 771,85 €	226 585,05 €	968 400,00 €	189 300,00 €	170 975,00 €	76 585,00 €	162 732,41 €	111 835,49 €	32 300,00 €	35 626,54 €	123 500,00 €
TOTAUX pour Budget				1 187 700,00 €	891 746,48 €		226 585,05 €		168 420,49 €					32 300,00 €	35 626,54 €	123 500,00 €
PROGRAMME DELIBERE EN 2018								Investissement					410 070,49 €		169 726,54 €	
																162 090,00 €

soit :

- Réseau Electrification : 189 300,00
- Réseau Eclairage Public : 76 585,00 €
- o Câble : 111 835,49 €
- o Matériel : 32 300,00 €
- GC des réseaux de communications électroniques : 35 626,54 €
- o Convention A-OI : 123 500,00 €
- o Convention B : 169 726,54 €
- o HP : 123 500,00 €

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,**

- Contre : M. Foiret
- autorise le Président à présenter le programme au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime,
- accepte le versement des sommes reprises ci-après au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime, soit :
 - des participations financières pour les câbles et matériels d'éclairage public d'un montant global estimatif de 188 420.49 €,
 - des subventions de fonctionnement pour les réseaux de télécommunications électroniques de type B d'un montant global estimatif de 35 626.54 €,
 - des fonds de concours pour les réseaux de télécommunications électroniques de type A ou OI et de type HP, respectivement d'un montant estimatif de 32 300.00 € et de 123 500.00 €, ainsi que pour le réseau d'électrification basse tension d'un montant global estimatif de 189 300.00 €,
- autorise le Président à signer les conventions de mandat correspondantes et toutes autres pièces relatives aux opérations.

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 29... - Séance du 20/09/2018 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 20/09/2018
Date de publication : 20/09/2018

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20180912-180912-29-DE
Date de télétransmission : 20/09/2018
Date de réception préfecture : 20/09/2018